

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05513 Numéro SIREN : 803 409 200 Nom ou dénomination : HOLD JST
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001347

CERTIFIÉ CONFORMÉ
LE GERANT

Désignation de l'entreprise SARL HOLD JST

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 21 cours Franklin Roosevelt 69006 LYON

Numéro SIRET* 8 0 3 4 0 9 2 0 0 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le
31/03/2022

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012	
		014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	50
	Total I (5)	044	048	50
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	
		072	074	250 000
	Valeurs mobilières de placement	080	082	200 000
	Disponibilités	084	086	63 178
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	513 178
Total général (I + II)		110	112	513 228
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 500
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		287
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		275 951
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		15 428
	Provisions réglementées	140		
Total I				142
Provisions pour risques et charges				154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		1 704
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	218 356	218 356
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176		220 060
Total général (I + II + III)				180
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL HOLD JSTNéant ☐ *Exercice clos le
31/03/2022**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210			
			et livraisons	215		214			
	Production vendue	{ biens services*	intracommunautaires	217		218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	706		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243			
	Rémunérations du personnel*					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements*					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				259 260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	706	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(706)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280	18 618		
	Produits exceptionnels	(IV)				290			
	Charges financières	(V)				294	2 482		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				347 348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	15 428	
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2						312	15 428	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpies-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44. septecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	25 211
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354	9 782
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
Déficits antérieurs reportables : * 4 611 dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372	9 782	

Annexe - Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : HOLD JST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 513 229 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 15 429 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/07/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Annexe - Faits caractéristiques**

La société SARL HOLD JST a fusionné (TUP) avec la SAS GREEN au 31/10/2021 dont elle détient 100% du capital.

Annexe - Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 500			50
Total	1 500			50
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				50

Annexe - Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 250 000 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	250 000	250 000	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	250 000	250 000	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Banque - intérêts courus à recevoir	13 000
Total	13 000



Annexe - Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 220 061 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 704	1 704		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	218 357	218 357		
Produits constatés d'avance				
Total	220 061	220 061		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	218 357			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 218 357 euros.

Annexe - Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Honoraires à payer	1 092
Total	1 092

CERTIFIE CONFORME
DE GERANT



HOLD JST .

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 Euros
Siège social : 58 Avenue Foch
69006 LYON
N° 803 409 200 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE DIX VINGT DEUX

Le vendredi 30 septembre à 13 Heures

A LYON, au siège social

Madame Jeanne Scarlett TREPSAT, agissant en qualité de gérant et en qualité d'associée unique de la société référencée ci-dessus, déclare la réalité des opérations suivantes relatives à :

- Rapport du Gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2022, .../....
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et de leur présentation.
- .../...
- Quitus au Gérant.
- Affectation du résultat.
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,

donne acte à la gérante de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des documents prévus par la loi ont été bien observées notamment, la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée des documents prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

JST

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

après avoir entendu la lecture de la gérante,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, bilan, compte de résultat et annexe.

Elle constate qu'il n'existe pas de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qu'elle doive approuver en application de l'article 223 quater dudit code.

Elle donne en conséquence quitus à la gérante, de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

sur la proposition de la gérante,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2022, qui s'élève à la somme de + 15 428,81 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	+ 15 428,81 €
Réserve Légale précédente	287,70 €
• « Autres Réserves »	275 951,18 €
• <u>Bénéfice disponible</u>	<u>291 379,99 €</u>
« Autres Réserves »	+ 15 428,81 €

Le poste « réserve légale » demeure à la somme de 287,70 euros et le poste « Autres Réserves » passe de la somme de 275 951,18 euros à la somme de 291 379,99 euros.

Conformément à la loi, il est ici précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à mains levées, à l'unanimité.

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à mains levées, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée,

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé,

Fait à LYON, le 30 septembre 2022

Jeanne Scarlett TREPSAT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Trepsat', with a large, sweeping flourish at the end.